



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 24 novembre 2021
HEURE: 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi et vidéoconférence
ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOÎT Robert, maire de Sutton
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Est absent: RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Francis Dorion, directeur général adjoint, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présentes une partie de la séance : Tania Szymanski, coordonnatrice au développement des communautés et Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale.

Les journalistes Claude Hébert et Marie-Ève Martel sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Élection du préfet
 - 3.1. Nomination des officiers d'élection
 - 3.2. Mise en candidature
 - 3.3. Clôture des mises en candidature
 - 3.4. Présentation des candidat(e)s
 - 3.5. Résultats
 - 3.6. Destruction des bulletins de vote
 - 3.7. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents officiels pour le préfet
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021
5. Prévisions budgétaires 2022
 - 5.1. Compte-rendu des demandes d'information et des commentaires depuis la présentation du projet
 - 5.2. Partie 1 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2022 pour l'ensemble (21) des municipalités (abattage d'arbres, administration générale, aménagement du territoire, attraction population / immigration, carrières et sablières, développement économique, développement social, eau (gestion de l'), environnement (protection de l'), entretien de l'édifice, matières résiduelles, pacte Brome-Missisquoi, PIIRL, sécurité incendie, transport collectif)
 - 5.3. Partie 2 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2022 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
 - 5.4. Partie 3 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2022 pour dix-neuf (19) municipalités (transport adapté)
 - 5.5. Partie 4 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2022 pour seize (16) municipalités (évaluation)
 - 5.6. Partie 5 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2022 pour dix-huit (18) municipalités (code municipal)
 - 5.7. Budget 2022 : Adoption des conditions de travail des employés et de l'IPC servant à l'application des règlements sur la rémunération des membres du conseil



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

6. Actualités du CLD
 - 6.1. Rendez-vous économique de Brome-Missisquoi le 21 mars 2022
 - 6.2. Enjeux prioritaires pour 2022
7. COVID-19 : État de la situation au 24 novembre 2021
8. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 28 octobre 2021
 - 8.1. Acceptation du MSP : Modification du schéma de couverture de risques révisé
 - 8.2. Proposition d'ajout dans l'entente d'entraide régionale
9. Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale pour la fourniture de service pour la gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie entre la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont 2022-2023
10. Transport adapté et collectif
 - 10.1. Appel d'offres public 47-2021 (Autobus et minibus) : Fin du processus d'appel d'offres
 - 10.2. Autorisation de négocier des contrats de gré à gré dans le cadre du transport adapté et collectif (taxi, véhicules autorisés, autobus et minibus)
 - 10.3. Programme de subvention au transport adapté (PSTA) : Confirmation du nombre de déplacements au MTQ
 - 10.4. Modalités 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
 - 10.5. Paiement d'une facture en lien avec le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport de personnes
 - 10.6. Conclusion d'un contrat de gré à gré dans le cadre de l'élaboration du Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale
11. PIIRL : Autorisation de paiement d'une facture au fournisseur de services
12. Rapport du comité régional du pacte Brome-Missisquoi du 28 octobre 2021
13. Rapport du comité alliance pour la solidarité Brome-Missisquoi du 9 novembre 2021
 - 13.1. Analyse de la demande : Transport d'urgence et portrait
14. Transfert de fonds pour le travail de proximité à Cowansville
15. Aménagement du territoire et gestion des matières résiduelles
 - 15.1. Appui aux MRC estriennes concernant le projet de règlement modifiant le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises – Demande de modifications
 - 15.2. Projet de loi 103 :
 - 15.2.1. Demande d'appui relative aux impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité de la MRC Brome-Missisquoi et des MRC du Québec
 - 15.2.2. Morçèlement des terres agricoles dans le cadre du projet de loi 103
16. Rapport du comité de sécurité publique du 14 octobre 2021
17. Organisation d'une formation sur l'éthique et la déontologie pour tous les élus municipaux
18. Intérêt des maires à siéger sur les comités de travail 2022-2023 en vue de l'élection au conseil de décembre
19. Rappel de l'élection du préfet suppléant au conseil de décembre
20. Organisation du banquet des maires pour la période des fêtes
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et de décembre 2021
22. Correspondance
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

495-1121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite ou verbale n'a été reçue des citoyens.

ÉLECTION DU PRÉFET

Le conseil tient l'élection du préfet conformément aux lettres patentes et à la loi pour un mandat de deux ans.

496-1121

NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De nommer monsieur Robert Desmarais à titre de président d'élection ainsi que M^e David Legrand à titre de secrétaire d'élection.

De nommer monsieur Francis Dorion et Denis Beauchamp à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet.

ADOPTÉ

MISE EN CANDIDATURE

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE

Que Patrick Melchior soit candidat au poste de préfet.

497-1121

CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

Que le président d'élection mette fin aux mises en candidature pour le poste de préfet.

ADOPTÉ

RÉSULTATS

Le préfet, monsieur Patrick Melchior accepte et est déclaré réélu par acclamation pour un mandat de deux (2) ans. Il remercie tous les membres du conseil pour leur confiance et s'engage à remplir son rôle et son mandat avec rigueur et détermination.

498-1121

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

COMPTE-RENDU DES DEMANDES D'INFORMATION ET DES COMMENTAIRES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PROJET

Avec la publication des données les plus récentes, Monsieur Desmarais informe les maires de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le mois d'octobre, soit 5,3 %. L'IPC moyen des douze derniers mois s'élève maintenant à 3,1 % et celui des six derniers à 4,5 %.

499-1121

PARTIE 1 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR L'ENSEMBLE (21) DES MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Abattage d'arbres	43 325 \$
Administration	1 268 047 \$
Aménagement	992 245 \$
Entretien édifice	194 569 \$
Attraction population / Immigration	484 175 \$
Carrières et sablières	1 690 000 \$
Développement économique	2 504 808 \$
Gestion de l'eau	937 025 \$
Environnement (Protection de)	560 299 \$
Matières résiduelles	1 602 431 \$
Pacte Brome-Missisquoi	326 759 \$
PIIRL	736 915 \$
Sécurité incendie	161 818 \$
Transport collectif	848 876 \$

ADOPTÉ

500-1121

PARTIE 2 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR VINGT (20) MUNICIPALITÉS (SÉCURITÉ PUBLIQUE)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DANIEL TÊTREULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de Bromont) pour l'activité de Sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 52 350 \$.

ADOPTÉ

501-1121

PARTIE 3 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR DIX-NEUF (19) MUNICIPALITÉS (TRANSPORT ADAPTÉ)

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 concernant dix-neuf (19) municipalités (à l'exception de Lac-Brome et Brome) et incluant l'entente de services pour les municipalités hors MRC de l'Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville, pour l'activité du Service de transport adapté pour un montant de 852 313 \$.

ADOPTÉ

502-1121

PARTIE 4 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR SEIZE (16) MUNICIPALITÉS (ÉVALUATION)

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 concernant seize (16) municipalités (à l'exception de Bedford (Ville), Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité du Service de l'évaluation municipale pour un montant de 666 467 \$.

ADOPTÉ

503-1121

PARTIE 5 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR DIX-HUIT (18) MUNICIPALITÉS (CODE MUNICIPAL)

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

504-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 concernant dix-huit (18) municipalités (à l'exception de Bedford (Ville), Bromont et Farnham) pour l'activité Code municipal pour un montant de 64 727 \$.

ADOPTÉ

BUDGET 2022 : ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS ET DE L'IPC SERVANT À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 3,1 % en moyenne de novembre 2020 à octobre 2021 et de 4,5 % au cours des six derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif concernant l'ajustement des frais remboursés pour les déplacements et les repas;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI

APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE

ET RÉSOLU :

D'adopter les modifications suivantes à compter de l'exercice 2022 :

1. D'augmenter la rémunération des membres du conseil, tel que prévu aux règlements, selon l'IPC de 3,1 %.
2. De fixer l'augmentation de l'échelle salariale des employés à 3,1 %.
3. D'augmenter le tarif de remboursement pour les frais de déplacement de 0,01 \$ / km, le déjeuner à 13 \$, le diner régulier à 24 \$, le souper régulier à 27 \$, le déjeuner d'affaires à 22 \$, le dîner d'affaires à 28 \$ et le souper d'affaires à 42 \$.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUE DE BROME-MISSISQUOI LE 21 MARS 2022

Monsieur Beauchamp informe les membres du conseil que le *Rendez-vous économique de Brome-Missisquoi* se tiendra le 21 mars 2022.

ENJEUX PRIORITAIRES POUR 2022

Monsieur Beauchamp informe les membres du conseil des enjeux prioritaires du CLD pour 2022.

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 24 NOVEMBRE 2021

Monsieur Desmarais présente l'état de la situation de la COVID-19 au 24 novembre 2021.

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 28 OCTOBRE 2021

Monsieur Dorion présente certains points du rapport du comité régional de sécurité incendie et civile, lequel s'est tenu le 28 octobre 2021.

ACCEPTATION DU MSP : MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ

Monsieur Dorion informe les membres du conseil que le ministère de la Sécurité publique a accepté la modification du schéma de couverture de risques révisé de la MRC.



N° de résolution
ou annotation

505-1121

506-1121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PROPOSITION D'AJOUT DANS L'ENTENTE D'ENTRAIDE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT la proposition du comité régional en sécurité incendie et civile d'ajouter la machinerie lourde à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que cet ajout est nécessaire afin d'être prêts à s'entraider en cas de situation d'urgence en lien avec la sécurité civile telle qu'un tremblement de terre, une inondation, un glissement de terrain ou le passage d'une tornade;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique incite les municipalités à bonifier les ententes d'entraide et que si la MRC va de l'avant avec ce projet, elle sera la première à le faire au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une uniformité sur la répartition des coûts d'opérations concernant les taux de location des équipements avec le taux d'inflation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

De suggérer aux municipalités locales de prévoir l'ajout de machinerie lourde à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi, de coordonner les taux de location des équipements avec le taux d'inflation et de bonifier le modèle régional d'entente à cet effet.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA
FOURNITURE DE SERVICE POUR LA GESTION DU
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LA
MRC BROME-MISSISQUOI ET LA VILLE DE BROMONT 2022-2023**

CONSIDÉRANT que la MRC a sollicité l'intérêt de ses municipalités locales relativement à la fourniture de service afin de gérer le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (ci-après le « *Schéma* »);

CONSIDÉRANT que Bromont désire rendre le service tel qu'exigé par la MRC et a déclaré avoir une ressource ayant les connaissances, l'expertise et les compétences voulues pour fournir les services conformément aux obligations contractuelles et légales et selon les règles de l'art;

CONSIDÉRANT que la MRC et Bromont désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services relativement aux travaux visant à gérer le *Schéma*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'Entente intermunicipale pour la fourniture de service pour la gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie entre la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont 2022-2023 par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

507-1121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
APPEL D'OFFRES PUBLIC 47-2021 (AUTOBUS ET MINIBUS) :
FIN DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission au montant total incluant les taxes, de 5 200 084,71 \$;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun de poursuivre le processus d'appel d'offres, plus particulièrement en raison du montant de la soumission, lequel surpasse très largement les estimations prévues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De rejeter la soumission de l'entreprise *Les Promenades de l'Estrie inc.*, unique soumission obtenue et de mettre fin au processus d'appel d'offres n° 47-2021 : service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et minibus.

ADOPTÉ

508-1121

**AUTORISATION DE NÉGOCIER DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ DANS LE
CADRE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
(TAXI, VÉHICULES AUTORISÉS, AUTOBUS ET MINIBUS)**

CONSIDÉRANT l'absence de soumission à la suite de deux appels d'offres publics consécutifs tenus pour les services de taxi et/ou véhicules autorisés;

CONSIDÉRANT que deux appels d'offres publics consécutifs ont été tenus pour les services d'autobus et minibus et qu'une seule soumission dépassant très largement les estimations prévues a été déposée suivant le 2^e appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, notamment afin d'éviter un bris de service pour les citoyens de la MRC Brome-Missisquoi à compter de 2022 et afin de trouver une solution pérenne pour le service de transport de la MRC;

CONSIDÉRANT la saine administration;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la coordonnatrice des services en transport, madame Mélanie Thibault, à négocier des contrats de gré à gré pour une période temporaire approximative de trois (3) mois à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les services de transport adapté et collectif par taxi, véhicules autorisés, autobus ou minibus, et ce, selon des parties ou sur la totalité du territoire.

ADOPTÉ

509-1121

**PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) : CONFIRMATION DU
NOMBRE DE DÉPLACEMENTS AU MTQ**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a effectué 16 583 déplacements au courant de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que malgré la pandémie de COVID -19, qui a beaucoup affecté le niveau d'achalande du service de transport adapté, la MRC Brome-Missisquoi estime pouvoir effectuer autour de 25 000 déplacements au courant de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que pour la stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère des Transports, la MRC prévoit utiliser les surplus pour pallier à l'augmentation des coûts des contrats avec les transporteurs et participer à la révision de l'offre de services dans un contexte d'optimisation des opérations et du cadre financier actuel.



N° de résolution
ou annotation

510-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De transmettre au ministère des Transports la présente résolution confirmant le nombre de déplacements effectués en 2020, ainsi que le nombre de déplacements prévus pour 2021;

De confirmer au ministère des Transports la stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère.

ADOPTÉ

MODALITÉS 2021 - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif ont été publiées sur le site Internet du ministère des Transports le 15 novembre 2021, alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des municipalités régionales de comté et des municipalités concernées sont adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis plus le début 2021;

CONSIDÉRANT que la non-disponibilité des modalités du PADTC plusieurs mois après le début de l'année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT que sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC Brome-Missisquoi quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années.

D'informer le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.

De demander au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif pour au moins les cinq (5) prochaines années.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Brome-Missisquoi, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

511-1121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PAIEMENT D'UNE FACTURE EN LIEN AVEC LE PROJET D'ACQUISITION,
D'IMPLANTATION ET DE GESTION FINANCIÈRE D'UN SYSTÈME INTELLIGENT DE
GESTION DU TRANSPORT DE PERSONNES**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la facture #12684, au montant de 90 000 \$ à la MRC du Haut-Saint-François en lien avec le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport de personnes.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

512-1121

**CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION
DU LABORATOIRE D'INNOVATION EN MOBILITÉ INTELLIGENTE ET TERRITORIALE**

CONSIDÉRANT que la MRC a signé un protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la démarche de définition de son projet « signature innovation »;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de cette démarche, la ministre a octroyé une subvention à la MRC afin de définir le plan de travail de son projet « signature innovation »;

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà identifié le sujet de son projet « signature innovation » qu'est la mise sur pied d'un laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale, communément appelé le projet LI-MIT;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme experte pour la production du devis final et du plan de travail selon les exigences du ministère;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*, lesquelles permettent de conclure le contrat visé de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de services obtenue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la conclusion d'un contrat de gré à gré dans le cadre de l'élaboration du laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale avec l'entreprise Atelier.ad (Créations IR inc.) au montant forfaitaire de 46 990 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

Martin Bellefroid quitte la séance.

PIIRL

513-1121

PIIRL :

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE AU FOURNISSEUR DE SERVICES

CONSIDÉRANT qu'un paiement à l'adjudicataire de 30 % du montant forfaitaire soumis, lors de l'approbation par le donneur d'ordre de la version définitive du plan de travail détaillé, doit être fait, le tout, tel que stipulé à l'addenda 2 des documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

514-1121

515-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De payer la somme de 196 500 \$ plus les taxes applicables, à l'adjudicataire SNC-Lavalin inc., sous réserve de la réception d'une facture à cet effet, représentant 30 % du montant forfaitaire de 655 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

Martin Bellefroid se joint à la séance.

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DU PACTE BROME-MISSISQUOI DU 28 OCTOBRE 2021

Madame Szymanski présente le rapport du comité régional du pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 28 octobre 2021.

RAPPORT DU COMITÉ ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ BROME-MISSISQUOI DU 9 NOVEMBRE 2021

Madame Szymanski présente le rapport du comité alliance pour la solidarité Brome-Missisquoi lequel s'est tenu le 9 novembre 2021.

ANALYSE DE LA DEMANDE : TRANSPORT D'URGENCE ET PORTRAIT

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien pour le transport d'urgence a été déposée par la Maison des jeunes de Farnham (fiduciaire) pour du financement de l'Alliance de la solidarité de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que le projet vise un fonds d'urgence de 6 000 \$ par pôle pour pallier aux besoins urgents de transport pour les personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT que les transports d'urgence sont définis comme des transports présentement non comblés et qui peuvent avoir un impact important sur la vie des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT qu'un portrait sera établi sur les usagers et les types d'urgence comblés;

CONSIDÉRANT que ce portrait sera remis à la MRC dans le cadre du Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale (LI-MIT) de la MRC;

CONSIDÉRANT que le budget de la demande doit inclure des frais de comptabilité pour répondre aux exigences de l'Alliance de la solidarité;

**EN CONSÉQUENCE,
II EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De demander à la Table des préfets de financer le projet de transport d'urgence et portrait (montant de 36 000 \$) tout en permettant une modification au budget pour inclure les frais supplémentaires de comptabilité pour le rapport-bilan de l'Alliance.

ADOPTÉ

TRANSFERT DE FONDS POUR LE TRAVAIL DE PROXIMITÉ À COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la MRC a accepté d'être fiduciaire d'un résiduel de subvention provenant de Centraide dans le cadre de l'enjeu de l'accès au logement en temps de pandémie;

CONSIDÉRANT que le montant total du résiduel de la subvention est 25 000,19 \$;

CONSIDÉRANT que Centraide autorise que ce résiduel de subvention soit investi dans le financement du travail de proximité dans Brome-Missisquoi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le financement du travail de proximité a été travaillé en coconstruction avec le milieu et que les investissements disponibles ont été répartis dans les 6 pôles;

CONSIDÉRANT que le résiduel de la subvention de Centraide est réservé pour le pôle de Cowansville et le pôle de Sutton;

CONSIDÉRANT qu'une résolution a déjà été adoptée par la MRC pour octroyer un financement de 11 195,19 \$ du fonds de Centraide pour le travail de proximité dans le pôle de Sutton;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer la balance de la subvention de Centraide, soit 13 805 \$ à *La Cellule Jeunes et Familles de Brome-Missisquoi* pour le travail de proximité dans le pôle de Cowansville et d'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer une entente pour le soutien au travail de proximité dans le pôle de Cowansville avec *La Cellule Jeunes et Familles de Brome-Missisquoi* pour encadrer ledit financement.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

APPUI AUX MRC ESTRIENNES CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES – DEMANDE DE MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté un projet de règlement afin d'inclure notamment les produits agricoles au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE) qui encadre la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été publié le 13 octobre dans la Gazette officielle du Québec et qu'une consultation publique a lieu jusqu'au 26 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à instaurer des points de dépôts, pour la récupération de différents types de plastiques agricoles (article 53.0.12) et que de ce fait, les programmes de collecte porte-à-porte en place sont exclus dans ce nouveau régime;

CONSIDÉRANT que différents programmes de collectes porte-à-porte des plastiques agricoles sont en cours depuis de nombreuses années en Estrie;

CONSIDÉRANT que les formules développées sont simples, flexibles et adaptées aux réalités territoriales;

CONSIDÉRANT que le modèle par point de dépôt n'est pas adapté à toutes les régions et qu'il constituerait un recul important pour certains producteurs agricoles estriens participant actuellement à une collecte porte-à-porte;

CONSIDÉRANT que plusieurs détaillants offrent un service de récupération pour certains produits, directement chez les producteurs agricoles lors de la livraison de produits (exemple : retour de barils et autres) ou à leur établissement;

CONSIDÉRANT que la MRC salue cette nouvelle responsabilité élargie des producteurs (REP) et se réjouit qu'elle couvre de nombreux types de produits agricoles problématiques;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi offre actuellement des points de dépôt pour la récupération des plastiques agricoles, mais qu'elle est en réflexion quant aux options de services de récupération des produits agricoles à déployer sur son territoire;

516-1121



N° de résolution
ou annotation

517-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC juge qu'il est important que les formules choisies pour la récupération de produits agricoles sur un territoire donné puissent être variées, flexibles et adaptées aux réalités territoriales ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

D'appuyer les MRC de l'Estrie en demandant au MELCC de :

- Modifier l'article 53.0.12 du règlement pour y inclure des services de collecte de porte-à-porte, ou tout autre service adapté ou déjà en place pour la récupération des plastiques visées par le paragraphe 1^o, notamment les pellicules et films de polyéthylène;
- De conserver l'option des points de dépôt pour les autres catégories de plastiques agricoles (ex. : tubulures acéricoles) étant donné que ces produits sont plus faciles à transporter ou sont générés de manière plus ponctuelle, mais en considérant d'offrir un service de proximité à l'intérieur du territoire d'une même MRC;
- De transmettre copie conforme de la présente résolution au MELCC, à la Table des MRC de l'Estrie (TME), à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux fédérations de l'UPA en Estrie et Montérégie.

ADOPTÉ

PROJET DE LOI 103

APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DEMANDES D'EXCLUSION DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 103 ET DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

CONSIDÉRANT le projet de loi no 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail;

CONSIDÉRANT que l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole;

CONSIDÉRANT que cet objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

CONSIDÉRANT l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

CONSIDÉRANT que la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations;

CONSIDÉRANT que plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT que l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi n° 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

Que copie de cette résolution soit transmise aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, à la ministre déléguée à l'Économie, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la FQM.

ADOPTÉ

MORCÈLEMENT DES TERRES AGRICOLES DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 103

Le conseil souhaite une étude de ce sujet par le comité d'aménagement.

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 14 octobre 2021.

DEMANDE DE TRAVAILLEURS SOCIAUX DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT que les policiers consacrent une part importante de leurs tâches à intervenir auprès des personnes présentant des problèmes de comportement à cause de la maladie mentale;

CONSIDÉRANT que ces personnes ont besoin d'un accompagnement particulier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De demander au CIUSSS de l'Estrie-CHUS d'embaucher des travailleurs sociaux de proximité pour travailler sur le terrain avec les policiers, les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires en vue d'aider les gens présentant des problèmes de comportement liés à la santé mentale.

Que ce projet se déploie dans les six pôles, soit Cowansville, Bromont, Farnham, Lac-Brome, Sutton et Bedford, et qu'il soit financé à long terme pour assurer des résultats tangibles.

ADOPTÉ

518-1121



N° de résolution
ou annotation

519-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ORGANISATION D'UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE POUR TOUS LES ÉLUS MUNICIPAUX

Un courriel sera envoyé aux maires et directeurs généraux des municipalités locales pour qu'elles manifestent leur intérêt ou non à ce que leurs élus participent à une formation sur l'éthique et la déontologie organisée par la MRC.

INTÉRÊT DES MAIRES À SIÉGER SUR LES COMITÉS DE TRAVAIL 2022-2023 EN VUE DE L'ÉLECTION AU CONSEIL DE DÉCEMBRE

Monsieur Desmarais rappelle aux membres du conseil que la formation des comités de travail 2022-2023 se tiendra au conseil de décembre.

RAPPEL DE L'ÉLECTION DU PRÉFET-SUPLÉANT AU CONSEIL DE DÉCEMBRE

Monsieur Desmarais rappelle aux membres du conseil que l'élection du préfet suppléant se tiendra au conseil de décembre.

ORGANISATION DU BANQUET DES MAIRES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Monsieur Desmarais invite les membres du conseil à faire part de l'intérêt de leur municipalité à organiser le banquet des maires annuel qui se tiendra vers le 15 janvier. Sous réserve de certaines vérifications, mesdames Beauregard et Dagenais offrent la possibilité pour leur municipalité d'organiser le banquet.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et de décembre 2021.

CORRESPONDANCE

Le conseil discute sommairement d'une correspondance de l'Office des transports du Canada.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est adressée au conseil des maires.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question supplémentaire n'est adressée par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier